

Responsabilité en matière d'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints incombe à la direction de la Société Financière Manuvie et ils ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction doit par ailleurs s'assurer que toute l'information contenue dans le rapport annuel aux actionnaires est conforme à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences comptables du Surintendant des institutions financières Canada. Des conventions et estimations comptables appropriées sont également utilisées pour préparer l'information conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Lorsqu'il existe d'autres méthodes de comptabilisation ou qu'il s'est avéré nécessaire de recourir à des estimations et au jugement, la direction a retenu les montants qui présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société de la manière la plus adéquate dans les circonstances.

Des contrôles, politiques et procédés internes appropriés ont été mis en place de façon à assurer une information financière pertinente et fiable. Les systèmes de contrôle interne sont régulièrement évalués par le service de vérification interne de la Société.

L'actuaire désigné par le conseil d'administration (l'« actuaire désigné ») est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul des provisions mathématiques soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions correspondent aux engagements futurs de la Société envers les titulaires de ses contrats d'assurance et de rente.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par l'intermédiaire du comité de vérification et de gestion des risques, dont les membres sont des administrateurs non reliés et indépendants nommés par le conseil.

Le comité de vérification et de gestion des risques tient périodiquement des réunions avec la direction ainsi qu'avec les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et l'actuaire désigné; ces réunions portent sur le contrôle interne du processus de présentation de l'information financière ainsi que sur les questions de vérification et de présentation de l'information financière. Le comité de vérification et de gestion des risques passe en revue les états financiers consolidés dressés par la direction et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Il soumet aussi à l'approbation du conseil et des actionnaires la nomination des vérificateurs externes ainsi que les honoraires de ces derniers.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès à la direction et au comité de vérification et de gestion des risques.



Dominic D'Alessandro
Président et chef de la direction



Peter H. Rubenovitch
Vice-président directeur principal et chef des finances

Toronto, Canada
le 10 février 2005

Rapport de l'actuaire désigné aux actionnaires

J'ai évalué les provisions mathématiques dans les bilans consolidés de la Société Financière Manuvie aux 31 décembre 2004 et 2003 et toute modification s'y rapportant dans ses états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue du Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de contrats. De plus, les états financiers consolidés donnent une image fidèle des résultats de cette évaluation.



Simon Curtis, F.C.I.A.

Vice-président directeur et actuaire désigné

Toronto, Canada

le 10 février 2005

Rapport des vérificateurs aux actionnaires

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Société Financière Manuvie et les états consolidés de l'actif net de ses fonds distincts aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états consolidés des résultats, de l'avoir, des flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net de ses fonds distincts pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et de ses fonds distincts aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que des résultats d'exploitation de la Société, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net de ses fonds distincts pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada

le 10 février 2005